

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ

DAIRA DE BIR KASD ALI

COMMUNE DE BIR KASD ALI

NIF N° : 098434315070519

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Pour : Réparation et Renforcement de la Route Municipale N° 58 Reliant Bir Kasd Ali - Loukhnigue - Ouled Ben Ali - Ouled Elbounabi - Beni H'mid - Ain Baida - Route National N° 05 du PK1+100 au PK1+700

Conformément à la réglementation de l'article 65 du décret présidentiel N° : 15/247 daté le:16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,

- Selon l'annonce d'**Appel d'Offres Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales** N° : **02/2026** paru dans les journaux quotidiens: * **SADA EL YOUM** * (en Arabe) et * **INFO MASS MEDIA** * (en Français) le: **09/03/2026**,
et dans la presse électronique: * **CHERCHELL NEWS** * (en Arabe) et * **ELMOUDJAZ** * (en Français) le: **15/03/2026**,
- Selon le compte rendu de l'analyse des offres préparé par la commission compétente le: **24/03/2026**,

Le contrat est attribué provisoirement au soumissionnaire:

Nom de L'Opération	Nom Soumissionnaire	Matricule Fiscal (NIF)	Prix Corrigé	Note	Délais
Réparation et Renforcement de la Route Municipale N° 58 Reliant Bir Kasd Ali - Loukhnigue - Ouled Ben Ali - Ouled Elbounabi - Beni H'mid - Ain Baida - Route National N° 05 du PK1+100 au PK1+700	EURL RAS AL KAF * LAHMER TAHER *	002134046642353	14 956 872,00 DA	56,00	(55) Jours

Note : Conformément à la réglementation de l'article 56 de la Loi N° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public :

- les soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire du marché peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les journaux quotidiens ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou le support électronique, auprès de la commission des marchés compétente.
- les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher auprès du bureau des marchés de la commune, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Président d'APC de Bir Kasd Ali